

AVIS DE SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE

(Article 182.9 du *Code des professions*)

AVIS est donné par la présente que **Madame Marian Bekhet Aboelyemen (membre n° 17489), physiothérapeute**, à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle, a fait l'objet d'une décision du comité exécutif de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec qui :

- **A suspendu le droit d'exercice** de Madame Marian Bekhet Aboelyemen, jusqu'à ce que les cours et le stage de perfectionnement soient complétés avec succès.

Cette suspension d'exercice est en vigueur depuis le 28 novembre 2019.

Anjou, le 2 décembre 2019

M^e Marie-France Salvas, avocate
Secrétaire